L'ENSEIGNEMENT DES JEUNES FILLES ET LES MIRPOISES EN QUERCY

Chronique académique de Guy Astoul, le 16 novembre 2016

L'acquisition d'un beau livre relié s'intitulant: « La vie et les lettre spirituelles de mademoiselle Françoise de Boissy », m'a permis d'acquérir une hagiographie anonyme publiée en 1726, sans précision du lieu d'édition, deux ans après le décès de cette pieuse fondatrice de la congrégation des écoles chrétiennes. Cet ouvrage met en exergue le souci de mieux instruire les jeunes filles à la fin du XVIIe siècle et au début du siècle suivant en créant de nouvelles institutions. C'est l'occasion d'évoquer de nombreux auteurs qui ont encouragé l'instruction de tous les enfants, en proposant des plans d'éducation ou des méthodes destinés à améliorer l'enseignement, avant de présenter l'œuvre de la dévote Quercinoise.

Un engouement pour l'instruction des jeunes filles lié à la Réforme catholique

Le besoin d'instruction des jeunes filles a fortement contribué, depuis le début du XVIIe siècle, au foisonnement de congrégations religieuses qui confortent la Réforme catholique. Ces congrégations se consacrent à l'enseignement des jeunes filles, soit en ouvrant des écoles gratuites pour les filles pauvres, soit en tenant des pensions payantes pour les familles aisées. Grâce à la mobilisation des milieux dévots et celle des autorités ecclésiastiques fermement engagées depuis le Concile de Trente dans la reconquête des âmes, de nouveaux établissements s'installent dans les villes. A Bordeaux, la nièce de Montaigne, Jeanne de Lestonnac, une veuve mère de cinq enfants, fonde en 1607, la Compagnie de Notre-Dame. À Annecy, la baronne Jeanne de Chantal (grand-mère de la marquise de Sévigné) institue avec le soutien de l'évêque, François de Sales, une nouvelle congrégation dite de la Visitation, en 1610. A Paris, mesdames Acarie et de Sainte-Beuve contribuent à l'implantation des ursulines, en 1610 puis en 1621. Plus tard, en 1633, à l'initiative de Vincent de Paul et de Louise de Marillac, les filles de la Charité enseignent les petites filles pauvres et soignent les malades. Si les visitandines tiennent des pensionnats au sein de leurs couvents, les ursulines proposent un internat et une école externe gratuite dans les villes où elles créent des institutions. En particulier, près de chez nous, elles ouvrent de tels établissements à Montpezat, en 1631, à Montauban, en 1639, et à Castelsarrasin, en 1642.

De nouvelles méthodes d'enseignement pour les filles

Jusqu'au milieu du Grand Siècle, l'instruction des jeunes filles reste sommaire et l'enseignement religieux occupe la première place dans les écoles ou les pensions qui leur sont destinées. On leur dispense des leçons de lecture, et des rudiments d'écriture ou de calcul. Quant aux filles du peuple, outre le catéchisme, on leur enseigne des travaux manuels simples, notamment le maniement des fils et des aiguilles. Dans les classes des couvents, les pensionnaires soumises à une instruction religieuse assidue, reçoivent un enseignement « général » de lecture, d'écriture et de calcul, parfois étoffé de leçons d'histoire et de géographie.

Dans les années 1680 paraissent les premiers traités éducatifs à l'intention des filles.

Si Malebranche considère que, sauf exception, les femmes n'entendront jamais rien à la science et à la philosophie, François Poulain de la Barre (1647-1723) dans le traité *De l'égalité des sexes*, paru en 1673 (*Discours physique et moral où l'on voit l'importance de se défaire des préjugés*), entend démontrer que les filles et les garçons ont les mêmes aptitudes et

doivent suivre les mêmes enseignements. Cartésien passant « du catholicisme au protestantisme « rationnel », de la scolastique à la philosophie nouvelle, du phallocentrisme à la philogynie », il insiste dans *De l'éducation des dames pour la conduite de l'esprit dans les sciences et dans les mœurs*, paru en 1674, en considérant que l'instruction est la meilleure voie de leur émancipation.

L'abbé et historien Claude Fleury publie, en 1685, son *Traité du choix et de la méthode des études* dont le 36e des 39 chapitres porte sur les « Études des femmes » qu'il aborde de manière surprenante : « Ce sera sans doute un grand paradoxe, qu'elles (les femmes) doivent apprendre autre chose que leur catéchisme, la couture et divers petits ouvrages ; chanter, danser et s'habiller à la mode, faire bien la révérence, et parler civilement : car voilà en quoi on fait consister, pour l'ordinaire, toute leur éducation ». Fleury leur propose un programme éducatif où, certes, l'instruction religieuse, plus morale que dogmatique, doit garder la première place, mais il souhaite que les filles apprennent à « penser et à raisonner solidement » au moyen d'une logique simplifiée, en étudiant une grammaire appliquée aux écrits qu'elles devront apprendre à rédiger, une arithmétique également pratique et un peu de droit. Fleury entend aborder la « science du ménage » avec « un peu plus de raison et de réflexion », et juge nécessaire des études approfondies pour les jeunes filles car, écrit-il, « Il vaudrait mieux toutefois qu'elles y employassent les heures de leur loisir, qu'à lire des romans, à jouer, ou parler de leurs jupes et de leurs rubans ».

Fénelon publie à son tour un traité *De l'éducation des filles* en 1687, un ouvrage dédié au duc de Beauvilliers, dont il est le directeur spirituel, et à la duchesse qui a donné naissance à neuf filles et à quatre garçons. « Rien n'est plus négligé que l'éducation des filles » dénonce le prélat qui souhaite combattre la faiblesse du deuxième sexe, en bâtissant un programme destiné à y remédier, sachant constate-t-il que « la mauvaise éducation des femmes fait plus de mal que celle des hommes, puisque les désordres des hommes viennent souvent et de la mauvaise éducation qu'ils ont reçue de leurs mères, et des passions que d'autres femmes leur ont inspirées dans un âge plus avancé ». Le plan d'études doit permettre à la jeune fille de devenir bonne chrétienne, bonne épouse et bonne mère, car leur science ne les destine pas à d'autres fonctions : « elles ne doivent ni gouverner l'État, ni faire la guerre, ni entrer dans le ministère des choses sacrées (...) elles peuvent se passer de certaines connaissances étendues, qui appartiennent à la politique, à l'art militaire, à la jurisprudence, à la philosophie et à la théologie ». Pour Fénelon, elles doivent apprendre la grammaire, l'arithmétique, « les principales règles de la justice », la littérature, l'histoire (grecque, romaine, de France et des pays voisins), le latin, la musique et la peinture.

Madame de Maintenon met en œuvre ce programme auprès des 250 jeunes filles de la noblesse désargentée qu'elle accueille à la Maison royale de Saint Cyr, fondée en 1686. De 7 à 19 ans, les élèves y passent par 4 classes différenciées par la couleur de leur ceinture : avant 10 ans, « les rouges » apprennent les rudiments et le catéchisme ; de 11 à 13 ans, « les vertes » découvrent l'histoire, la géographie et la musique ; de 14 à 16 ans, « les jaunes » se perfectionnent en français, dessinent et dansent ; enfin, âgées de 17 à 19 ans et s'apprêtant à retourner au monde, « les bleues » ont surtout besoin de formation morale. En outre, toutes les élèves, des vertes aux bleues, s'initient aux tâches ménagères et aux travaux d'aiguilles. Au terme du parcours, Madame de Maintenon a la satisfaction de renvoyer à sa famille une fille « bien chrétienne, bien raisonnable et bien intelligente ».

Un troisième ouvrage composé dans les années 1690 et publié plus tard, est marqué par les idées de Fénelon, il s'agit des *Avis d'une mère à sa fille* de la marquise de Lambert. Il comporte un programme d'une grande ouverture d'esprit quand la marquise se permet d'affirmer : « Il est bien que les jeunes personnes s'occupent de sciences solides », et elle ajoute : « Je ne blâmerais pas même un peu de philosophie, surtout de la nouvelle, si on en est capable. Elle vous met de la précision dans l'esprit, démêle vos idées, et vous apprend à

penser juste ». Mme de Lambert encourage l'apprentissage du latin, parce que cette langue, écrit-elle « vous ouvre la porte à toutes les sciences » et son plan d'éducation suppose une égalité intellectuelle entre filles et garçons. Ce qui est loin d'être acquis!

L'influence de Fénelon et de madame de Maintenon ont incité à de nouvelles méthodes d'enseignement dans les écoles de filles qui se multiplient dès la fin du XVIIe siècle. Elles reflètent la préoccupation de tous ceux et de toutes celles qui ont créé de nouvelles institutions comme celles des mirepoises.

Françoise de Boissy fondatrice de la Congrégation des écoles chrétiennes

Née à Montpezat-de-Quercy, le 22 septembre 1641, Françoise de Boissy (on l'appelle aussi Jeanne) est la fille de Pierre de Boissy, procureur du roi à Cahors et de Marie de Tracy, son épouse. Élève des ursulines de Cahors, elle est d'une grande piété et d'une pratique exigeante et rigoureuse, car elle baigne dans un milieu dévot dont les liens entre Cahors et Toulouse sont manifestes par le biais de la famille de Caulet. Madame de Mirepoix était la sœur de l'évêque de Pamiers, un des prélats jansénistes de la dernière heure, et du président du parlement de Toulouse.

Le confesseur de Françoise l'encourage à entrer au carmel de Toulouse, mais son père refuse de se plier aux exigences financières de cette institution. Conseillée par Mgr de Savin, après un voyage à Paris où elle séjourne chez les Filles de la Croix, elle accepte de se vouer à l'éducation des jeunes filles défavorisées de Cahors. Elle accepte les conditions invoquées dans le testament du marquis de Mirepoix, gouverneur du Quercy, en léguant, en 1665, un bâtiment pour fonder une institution religieuse destinée à former des maîtresses d'école et à encourager l'instruction des filles. Après bien des hésitations, mademoiselle de Boissy est chargée par madame de Mirepoix, la veuve du marquis, de constituer une communauté de « filles et veuves de piété ». Dans une ordonnance de 1673, l'évêque de Cahors, monseigneur de Sevin, l'engage à former « des maîtresses d'école pour les répandre après dans les bourgs de la campagne, afin d'y donner les mêmes instructions aux filles qui s'y trouveront, et principalement aux pauvres ». Elle décide ensuite de fonder la Congrégation des écoles chrétiennes dont elle prend la direction. Portant le nom de leur donateur, les mirepoises appelées aussi les Filles des écoles chrétiennes, créent une école à Cahors et à Figeac puis sont approuvées par lettre patente du roi, en mars 1679.

A l'initiative de l'évêque de Cahors, Louis de Noailles, elles reçoivent, quelques temps après, les « constitutions » qui fixent leurs fonctions et précisent dans le détail leur rôle et l'organisation de leur travail. Ce règlement épiscopal édicté, le 1er août 1680, définit clairement, dès le préambule, les objectifs assignés à ces religieuses : « Leurs principaux emplois seront d'enseigner gratuitement la doctrine chrétienne aux jeunes filles, et principalement aux pauvres, les disposer à se confesser et à faire leur première communion, leur montrer à lire et à écrire, à travailler pour gagner leur vie, et autres choses convenables à leur sexe et condition ». L'évêque précise, en outre, que les mirepoises doivent « rester séculières, vivant toujours dans leur habit séculier ». Dans l'emploi du temps prévu pour les élèves, il va de soi que l'évêque accorde une grande place à l'instruction religieuse et aux exercices de piété. Dès le matin, de 5 heures 45 à 6 heures 15, doit avoir lieu une méditation. « A sept heures un quart on commencera l'école », à 9 heures, est prévue la messe suivie, de 10 heures 30 à 11 heures, d'une lecture spirituelle. L'école reprend en début d'après-midi jusqu'à 16 heures. A 17 heures a lieu une nouvelle méditation et la journée se termine par une prière avant le coucher. Même si cet emploi du temps n'était pas respecté à la lettre, il indique clairement les objectifs donnés à l'enseignement féminin : il s'agit en priorité de former des bonnes chrétiennes.

Françoise de Boissy et ses convictions éducatives

La biographie de Françoise de Boissy nous indique comment l'évêque de Cahors lui conseilla de renoncer à entrer au carmel et la « chargea du gouvernement des écoles chrétiennes ». Le fonctionnement de cette institution est loin d'être parfait lorsqu'elle prend ses fonctions. Elle accuse les maîtresses d'excès, de bassesses et de « manières grossières », et elle dénonce leurs défauts qui « ne convenaient nullement à des personnes qui devaient servir de modèles à la jeunesse ». Elle évince celles qu'elle juge trop entêtées, trop « indociles » et s'entoure d'une petite équipe de maîtresses dévouées auxquelles elle entend assurer une formation afin d'appliquer de bonnes méthodes dans les écoles de Cahors où elles exercent. C'est à Figeac, en 1676 que les mirepoises sont ensuite envoyées pour la première fois hors de leur maison mère ; elles sont chargées de prendre en main une école où les maîtresses laissaient à désirer. D'autres créations ont suivi dans tout le Quercy, mais à chaque fois, il s'agit d'imposer dans ces écoles un état d'esprit et une pédagogie qui veut enseigner tout ce qu'il y a « de bon et de louable » dans le monde. Outre bien sûr l'instruction religieuse, il faut « montrer en même temps à lire, à écrire, à compter, à déchiffrer toutes sortes d'écriture de main, à travailler à tous les ouvrages qui conviennent aux filles ».

Ses conseils témoignent des préoccupations pédagogiques de son projet. Son biographe précise ses recommandations : les maîtresses doivent veiller « à bien enseigner ce que les enfants devaient apprendre chaque année : à parler peu dans la classe et toujours avec clarté et avec précision ; à faire parler souvent les enfants, et chacun à son tour ; à se servir des uns pour instruire les autres ; à ne leur donner que des instructions simples et proportionnées à leur âge. »

Toutes les maîtresses sont invitées une fois par an à se rassembler à Cahors lors des « vacances de l'automne » -peut-être au temps de la Toussaint ?-. Leur mère supérieure « s'informait soigneusement de tout ce qui s'était passé dans chaque maison durant le cours de l'année ». C'est surtout l'occasion de « prévenir tout relâchement » en rappelant les règlements et les nécessités de la discipline, mais aussi d'échanger les expériences. Par exemple, les maîtresses « se communiquaient les nouveaux moyens qu'elles avaient inventé pour rendre leurs travaux plus utiles à la jeunesse ». Françoise de Boissy a amélioré la formation des enseignantes qu'elle a nommées et leur a inculqué des méthodes pédagogiques qui ont certainement permis d'assurer un enseignement de meilleure qualité que par le passé. Cette volonté de mettre en pratique une pédagogie active et adaptée à l'enfant est confirmée dans les lettres spirituelles que madame de Boissy adresse aux demoiselles des écoles chrétiennes. Même si ces lettres sont d'abord empreintes de dévotions et de conseils de piété, elles confirment le souci d'encourager les maîtresses à accomplir leur travail d'enseignantes avec dévouement et conviction. Sous l'impulsion de leur active supérieure, les mirepoises se recrutent dans la bourgeoisie et la petite noblesse dévotes ; elles obtiennent l'ouverture de plusieurs écoles pour les jeunes filles. Dès la fin du XVIIème siècle, leur succès est grandissant.

Créer des écoles de filles dans les bourgs gagnés au protestantisme

Au temps de la reconquête catholique, l'éducation des jeunes filles de confession protestante est jugée primordiale, notamment dans le Quercy touché par la Réforme. Des congrégations ont pour mission d'éduquer les nouvelles converties dans la vraie foi et ont été implantées à la fin du XVIIIe siècle comme les soeurs de l'Union chrétienne qu'on retrouve en Rouergue ou les soeurs de Sainte-Agnès qui s'installent à Laguiole. À Toulouse, la congrégation des filles de l'enfance de Notre Seigneur Jésus-Christ a été instituée par madame de Mondonville avec le soutien de l'abbé de Ciron. À Montauban, les Filles de l'enfant Jésus, aussi nommées dames

de Saint-Maur ou Dames noires, ouvrent une maison en 1682, avec pour principal objectif d'assurer l'éducation des jeunes filles de familles protestantes nouvellement converties.

Les mirepoises sont elles aussi chargées de cette mission, et, suivant les directives de leur évêque, elles sont vivement encouragées à s'implanter dans les fiefs huguenots quercinois après la révocation de l'édit de Nantes. En témoigne la création d'une école à Caussade, en 1687, lorsque mademoiselle de Boissy rencontre l'intendant de la généralité de Montauban, Urbain Le Goux de la Berchère. Ce dernier lui aurait dit : « Je suis ici, mademoiselle, pour autoriser de la part du roi les écoles que vous voulez y établir. Choisissez dans toute la ville la maison qui conviendra le mieux pour vos fonctions ; elle vous sera donnée. » Outre ce soutien fervent, l'intendant impose aux consuls de Caussade d'inscrire 150 livres dans les dépenses communautaires afin de rémunérer les maîtresses.

Les mirepoises s'installent dans d'autres villes gagnées par le protestantisme ; c'est le cas à Cajarc, « une ville toute infectée de calvinisme », comme l'indique la biographie à la page 76. On les retrouve encore à Saint-Antonin, en 1702. Sur proposition de l'intendant, l'assemblée des habitants approuve « l'établissement des dames de Mirepoix en cette ville pour l'instruction et éducation des filles... à l'égard des gages, la communauté y contribuera pour la somme de 200 livres outre le dit logement et les gros meubles ». Cette dernière disposition est respectée puisqu'en 1703, une délibération consulaire mentionne les 19 bancs qui ont été fabriqués pour les écoles de filles.

A la fin du siècle, les mirepoises ont créé d'autres écoles à Caylus, à Lauzerte, à Gourdon ou à Saint-Céré. Dans cette ville, la délibération consulaire du 10 novembre 1700 mentionne que : « Monsieur le curé leur a représenté que l'éducation des filles de la ville va être abandonnée et qu'on ne peut pas ouvrir les écoles chrétiennes sans faire venir des demoiselles de la congrégation d'icelles qui font à Cahors cette profession et dans le reste du dit diocèse ». La délibération conclut qu'« il est nécessaire que la ville contribue pour leur entretien pendant 3 années » et décide de verser 300 livres. L'enthousiasme du clergé à l'égard des écoles de filles est manifeste dans cet engagement pris par le curé de Saint-Céré comme on le retrouve à Lauzerte en lisant les délibérations consulaires.

À n'en pas douter, les mirepoises participent à cet effort d'éducation des enfants qui a marqué la fin du XVIIe siècle et se poursuit pendant le siècle suivant.